



Non consentement de ma concubine. Difficultés de couple

Par Visiteur

Bonjour,

Avec ma concubine nous avons deux enfants 19 et 16 ans.
Ca fait bientôt 1 an qu'elle a décidé que nous ne ferons plus l'amour.
Neanmoins je dois subvenir aux besoins financiers comme d'habitude.
Je n'en peux plus et je demande qu'on vende la maison pour que chacun trouve son chemin.
Elle ne veut pas non plus .
Je lui ai demandé de s'en aller afin de me laisser gerer la maison, elle ne veut pas.
je lui ai demandé qu'on se reconilie et elle ne peut plus car le temps a été trop long.
Et moi j'ai peur de devenir agressif par la suite.
Que dois je faire,

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Etes vous tous les deux propriétaires de la maison?
Etes vous pacsés?

Cordialement

Par Visiteur

Nous ne sommes ni pacsés ni mariés; Nous avons des enfants ensemble et nous avons acheté la maison nous deux.
Je dirai moi et elle a aidé un peu avec l'heritage de son pere.
Voilà merci de votre reponse

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Concerant votre maison:
en fait vous devez lire avec attention le titre de propriété.

Plusieurs hypothèses:

- celui ci ne mentionne que votre nom: dans ce cas vous êtes l'unique propriétaire et vous pouvez disposer du bien.
- celui ci mentionne vos deux noms: vous êtes en indivision.

Si vous êtes en indivision il convient de voir si la participation financière de chacun est clairement mentionnée ou non.

Si c'est le cas, vous pouvez proposer à votre compagne le rachat de sa part.

Si ce n'est pas le cas, vous êtes propriétaire 50/50.

Vous pouvez saisir le juge pour demander la vente aux enchères de la maison (le vente se fera uniquement aux enchères). Chacun de vous récupérera sa part au prorata de votre participation financière.

Cordialement

Par Visiteur

Comment il faut proceder pour saisir un juge. Nous habitons un petit village de lyon. Faut il faire appel aussi a un

huissier;

Si nous sommes 50/50 quel somme je peux lui proposer .

Comment faire des demarches et avec quel papier pour reouvrir un credit pour le rachat de ses parts

Merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Comment il faut proceder pour saisir un juge.

Vous devez faire appel à un avocat qui s'occupera de l'ensemble des formalités de saisine auprès du Tribunal de Grande instance.

Faut il faire appel aussi a un huissier;

Non vous n'avez pas besoin d'huissier.

Si nous sommes 50/50 quel somme je peux lui proposer .

Si votre compagne est d'accord pour la vente et que vous êtes bien propriétaire chacun pour moitié, nul besoin de faire appel au juge. Vous devez faire appel à un notaire et faire faire par un expert en immobilier une expertise de la valeur de la maison et vous devrez donc verser à votre compagne la moitié de cette somme.

Comment faire des demarches et avec quel papier pour reouvrir un credit pour le rachat de ses parts

Il vous vous adresser à votre banque.Mais faites le qu'après avoir eu connaissance de la somme dont vous avez besoin.

Cordialement

Par Visiteur

Que faire dans le cas ou elle n'est pas d'accord
merci

Par Visiteur

Monsieur,

Tout dépend de la façon dont est rédigé l'acte de propriété. Si vous êtes seul propriétaire, il n'y a aucun souci vous pouvez vendre sans son accord. Si ce n'est pas le cas, vous devez saisir la juridiction de jugement c'est à dire le TGI.

Cordialement

Par Visiteur

J'avoue que je n'ai pas regardé de pres le dossier du notaire.

je ne pensais pas en arriver la;

Cependant je vais y jeter un coup d'oeil et vous dire ce que ca contient au juste afin de trouver la strategie la plus juste a adopter

Je vous contacte apres

Par Visiteur

Monsieur,

Je pense effectivement que cela serait le plus judicieux.

J'attends de vos nouvelles.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Alors je viens de lire l'attestation du notaire qui dit
après avoir nommé les parties acquérantes, il ya
Acquereurs nons soumis à un pacte civil de solidarité tant entre eux qu'avec une autre personne.
Acquereurs à concurrence de (rien n'a été précisé a cet endroit)

designation
et suite des information sur le bien, le lot n etc etc.....

Est ce que cela veut dire que nous sommes a 50/50
Est il trop tard de justifier que j'avais plus de part que ma compagne et que rien n'a été fait dans ce sens ou je dois
laisser tomber et continuer ma demarche sur 50/50.
Merci de m'eclairer
cordiales salutations

Par Visiteur

Monsieur,

Apparemment l'acte de propriété démontre que vous êtes avec votre compagne effectivement à 50/50.

Est il trop tard de justifier que j'avais plus de part que ma compagne et que rien n'a été fait dans ce sens
Oui il est effectivement trop tard.

De ce fait, soit votre compagne accepte la vente et vous lui rachetez ses parts soit elle refuse et vous saisissez la
justice afin que le juge mette fin à l'indivision.

Cordialement